



## Commission du développement des territoires

2224 - Agence de développement et d'urbanisme  
de l'agglomération strasbourgeoise (ADEUS)

**Programme de travail partenarial 2011 -  
Avenant à la convention financière dans le  
cadre de la démarche "Territoires 2030"**

**Rapport n° CP/2011/472**

**Service gestionnaire :**

Service développement local et urbain - Cellule animation et observation des territoires

**Résumé :**

Le présent rapport a pour objet de soumettre à l'approbation de la Commission Permanente du Conseil Général l'octroi d'une subvention complémentaire pour accompagner le programme partenarial 2011 de l'Agence de Développement et d'Urbanisme de l'agglomération Strasbourgeoise, ainsi que l'avenant à la convention financière signée en début d'année 2011 entre le Département et l'Agence.

### **I) RAPPEL**

L'ADEUS, l'Etat et les collectivités territoriales sont engagés depuis de nombreuses années dans une démarche partenariale permettant de conduire une réflexion collective sur le développement territorial autour de thèmes partagés par différents partenaires.

Le financement du programme de travail partenarial est assuré, d'une manière globale et dans le cadre d'une mutualisation de leurs moyens, par le biais de subventions de l'Etat et des collectivités territoriales à hauteur de l'intérêt que portent chacun d'eux à sa réalisation. Les principaux thèmes d'études confiés par le Département à l'Agence relèvent des domaines de l'urbanisme, de l'habitat, de la gestion de l'espace, des déplacements, de l'économie, de l'éducation et de l'enseignement, des paysages et de la cohésion sociale.

La dotation départementale 2011 au titre du programme partenarial de l'Agence, accordée lors de la réunion de la commission permanente du 7 mars 2011, s'élève à 400 000 €, ce montant restant inchangé par rapport à l'année 2010.

### **II) La revalorisation de la participation du Conseil général**

Par courrier du 11 mai 2011, l'ADEUS sollicite, à titre exceptionnel, un avenant financier d'un montant de 27 626 €.

Cet avenant au programme de travail partenarial 2011 doit permettre un appui de l'Agence au Département, dans le cadre de la démarche Territoires 2030.

Le Département a lancé cette démarche prospective afin de réfléchir aux impacts de l'évolution démographique sur le territoire, des modes de vie, des déplacements, des enjeux climatiques, du territoire ressource et paysage, des dynamiques dans le Rhin Supérieur entre pôles urbains ainsi que de la cohésion sociale liée à ces évolutions.

L'expertise que l'agence a développée depuis 2010, tant en contenu servant à la prospective qu'en organisation d'évènements offre la possibilité au Département d'avoir un partenaire au cœur du sujet en accompagnement de sa démarche. L'Agence, par son savoir-faire et son expertise interviendrait en appui à l'équipe projet déjà en place au Département, au regard des objectifs et des thèmes à développer tels que : utilisation de l'espace, évolution des modes de vie sur le territoire, armature économique et structuration du territoire, gouvernance et partenariat.

L'accompagnement consisterait d'une part à participer aux différentes rencontres de travail dans le cadre de la démarche et aux réunions de l'équipe projet du Département, et d'autre part à fournir de l'expertise en matière de préparation, d'organisation, d'animation et de données.

Cette proposition d'avenant répond aux conditions édictées dans l'article 1 de la convention financière, cette étude s'inscrivant dans le cadre général et les objectifs prioritaires définis, et au vu de la réalisation du programme des études prévues au programme partenarial.

Afin de disposer des crédits nécessaires pour financer cette opération pilotée au sein de notre collectivité par la Direction Générale des Services, un transfert de 28 000 € a été voté à l'occasion de la décision modificative n°1, lors de la réunion de l'assemblée plénière le 21 juin dernier.

La Commission du développement des territoires, lors de sa réunion du 6 juin 2011, s'est prononcée favorablement sur cette proposition d'avenant au programme partenarial initial.

En conséquence, il paraît maintenant possible de répondre favorablement à la demande de l'ADEUS, en lui attribuant une dotation complémentaire d'un montant de **27 626 €**.

L'avenant à la convention financière 2011 de l'ADEUS, définissant les modalités d'octroi de cette subvention complémentaire accordée par le Département à l'ADEUS, est joint en annexe.

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
28887	65-6574-71	428 000,00 €	28 000,00 €	27 626,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*La Commission Permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son Président :*

- décide d'accorder à l'ADEUS un complément de subvention de 27 626 € pour la mise en œuvre du programme partenarial dans le cadre de la démarche "Territoires 2030" ;
- autorise le Président du Conseil Général à signer l'avenant à la convention financière entre le Département et l'ADEUS.

Strasbourg, le 20/06/11

Le Président,



Guy-Dominique KENNEL